

Dritte Sitzung – Troisième séance

Mittwoch, 2. Dezember 1992, Vormittag
Mercredi 2 décembre 1992, matin

08.00 h

Vorsitz – Présidence: Herr Piller

Präsident: Ich begrüsse Sie zur heutigen Sitzung und möchte zu Beginn Herrn Béguin zum Geburtstag herzlich gratulieren. (Beifall)

92.032

Abschaffung der Tierversuche. Volksinitiative

Abolition des expériences sur animaux. Initiative populaire

Botschaft und BeschlusSENTwurf vom 16. März 1992 (BBl II 1631)

Message et projet d'arrêté du 16 mars 1992 (FF II 1597)

Beschluss des Nationalrates vom 28. September 1992

Décision du Conseil national du 28 septembre 1992

M. Salvioni, rapporteur: La loi sur la protection des animaux du 9 mars 1978 (LPA) a été entièrement révisée par les modifications du 22 mars 1991 et l'adaptation suivante de l'ordonnance du 23 octobre 1991; les modifications voulaient prendre en considération les arguments qui avaient déterminé 151 000 citoyens à signer l'initiative pour la suppression de la vivisection en 1981 et 132 000 citoyens à signer l'initiative dénommée «pour une réduction stricte et progressive des expériences sur les animaux». Le Parlement avait, à l'occasion du débat sur cette dernière initiative, proposé un contre-projet comprenant des conditions plus sévères pour l'exécution des expériences sur les animaux.

A la suite de ces modifications, des améliorations substantielles ont été introduites:

- le nombre des animaux utilisés en Suisse pour des expériences a diminué de 47 pour cent;
- on a introduit une procédure cantonale d'autorisation: chaque année, on a enregistré entre 1500 et 2000 procédures, avec une évaluation rigoureuse des buts, des méthodes, des espèces concernées, du nombre, du mode de détention, des conditions dans lesquelles l'expérience sera menée. En cas de nécessité, l'autorité cantonale peut poser des conditions pour diminuer les contraintes pour l'animal; or, cela s'est produit à maintes reprises;
- l'Office vétérinaire fédéral peut recourir contre les décisions cantonales pour garantir une égalité de traitement;
- l'Office vétérinaire fédéral a organisé des cours de formation pour gardiens et gardiennes d'animaux;
- les conditions de détention ont été améliorées;
- les instituts universitaires et les entreprises industrielles ont institué des commissions d'éthique pour veiller au respect de la LPA;
- le Fonds national suisse de la recherche scientifique et la Confédération ont engagé d'importants moyens financiers pour la recherche de méthodes de substitution;
- les organisations pour la protection des animaux participent aux commissions cantonales pour les expériences sur les animaux.

On peut affirmer que la loi actuelle et ses structures d'application garantissent, dans les limites du possible, qu'il n'y a pas d'expériences inutiles et que les conditions dans lesquelles

sont effectuées les expériences garantissent de réduire au minimum les souffrances et les douleurs pour les animaux employés. La législation suisse est l'une des plus sévères dans ce domaine.

Malgré cela, la ligue internationale dénommée «Médecins pour l'abolition de la vivisection» a déposé, le 26 octobre 1990, une nouvelle initiative populaire pour l'abolition totale de la vivisection, avec 134 592 signatures.

Les auteurs de l'initiative ont été entendus par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national. A l'occasion de cette entrevue, Mme Schär-Manzoli, présidente de l'Association suisse contre la vivisection, a notamment affirmé que «les expériences sur les animaux ne sont pas fiables, mais fourvoyantes et erronées». Elle ajoutait: «85 à 90 pour cent des tumeurs malignes humaines sont provoquées par des produits développés et testés sur des animaux (médicaments, vaccins, pesticides, additifs alimentaires, colorants et autres produits de consommation utilisés quotidiennement). Cette constatation est due au professeur Eric Boiland de l'Institut de recherche sur le cancer, de Londres.» Selon la même personne, le professeur Hofer, directeur de la Clinique universitaire de Würzburg, a affirmé que ces médicaments seraient à l'origine de 6 pour cent des maladies organiques à issue fatale, de 25 pour cent des maladies cliniques, de 61 pour cent des malformations et de 88 pour cent des naissances d'enfants morts. La raison serait à chercher dans le fait qu'il serait impossible de transférer aux hommes les résultats obtenus sur les animaux.

Votre commission a demandé aux représentants du département de nous faire un rapport sur ces affirmations alarmantes et graves. La réponse est la suivante:

Zur Aussage der Initianten anlässlich des Hearings der Nationalratskommission, 85 bis 90 Prozent der bösartigen Tumore beim Menschen seien durch Stoffe verursacht, die im Tierversuch geprüft worden seien:

Der zitierte Professor Boiland aus London war den vom Bundesamt für Veterinärwesen (BVET) angefragten Krebsforschern an der Universität Bern und am Institut suisse de recherches expérimentales sur le cancer ISREC in Epalinges/Lausanne nicht bekannt. Die Initianten konnten keine präzise Literaturstelle angeben, nur ein kurzes Zitat aus einem italienisch geschriebenen, medizinkritischen Buch. Dort steht lediglich die – unrichtige – Feststellung, 85 bis 90 Prozent der Krebskrankungen würden durch chemische Produkte verursacht. Auf italienisch: «.... che il 85–90 per cento di tutti i tumori umani è causato da prodotti chimici.» Die Ergänzung am Hearing, dass es sich dabei um «médicaments, vaccins, pesticides, additifs alimentaires, colorants et d'autres biens de consommation utilisés quotidiennement» handle, steht nicht im erwähnten Buch und wurde offenbar frei hinzugefügt.

Die Aussage der Initianten ist nach Auskunft des Direktors des ISREC eindeutig falsch. Richtig ist, dass nach heutiger Auffassung der Epidemiologen der Grossteil der Krebskrankungen umweltbedingt ist (zirka 80 Prozent). Darunter fallen aber nicht nur chemische Produkte, sondern alle Umweltfaktoren, z. B. Ernährung, Rauchen und UV-Strahlung, ebenso Viren.

Mit Ausnahme des Lungenkrebses bei Rauchern hat die Krebshäufigkeit nicht stark zugenommen, wie eine Studie aus den USA zeigt, dies trotz starker Zunahme der Produktion z. B. von Plastikmaterial, Pestiziden, synthetischen Produkten usw.

Zu weiteren Ausführungen der Initianten betreffend die angebliche Verursachung von Krankheiten: Wie anlässlich der Kommissionssitzung bereits festgestellt worden ist (Frau Simmen), kann man vielen Medikamenten unter Weglassung ihrer positiven, therapeutischen Wirkungen die unerwünschten Nebenwirkungen anlasten. Das ideale Medikament, das nur die angestrebte Wirkung, aber keine Nebenwirkungen zeigt, ist selten. Kurze, fundierte Ausführungen dazu sind in der Publikation «Können Ergebnisse von Tierexperimenten auf den Menschen übertragen werden?» von Professor Gerhard Zbinden, ehemals Toxikologe an der Universität Zürich, enthalten.

La documentation que le département nous a fournie démontre que les expériences sur les animaux restent, dans la plu-

Mitteilungen des Präsidenten

Communications du président

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	VI
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	03
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.12.1992 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1111-1111
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 233